

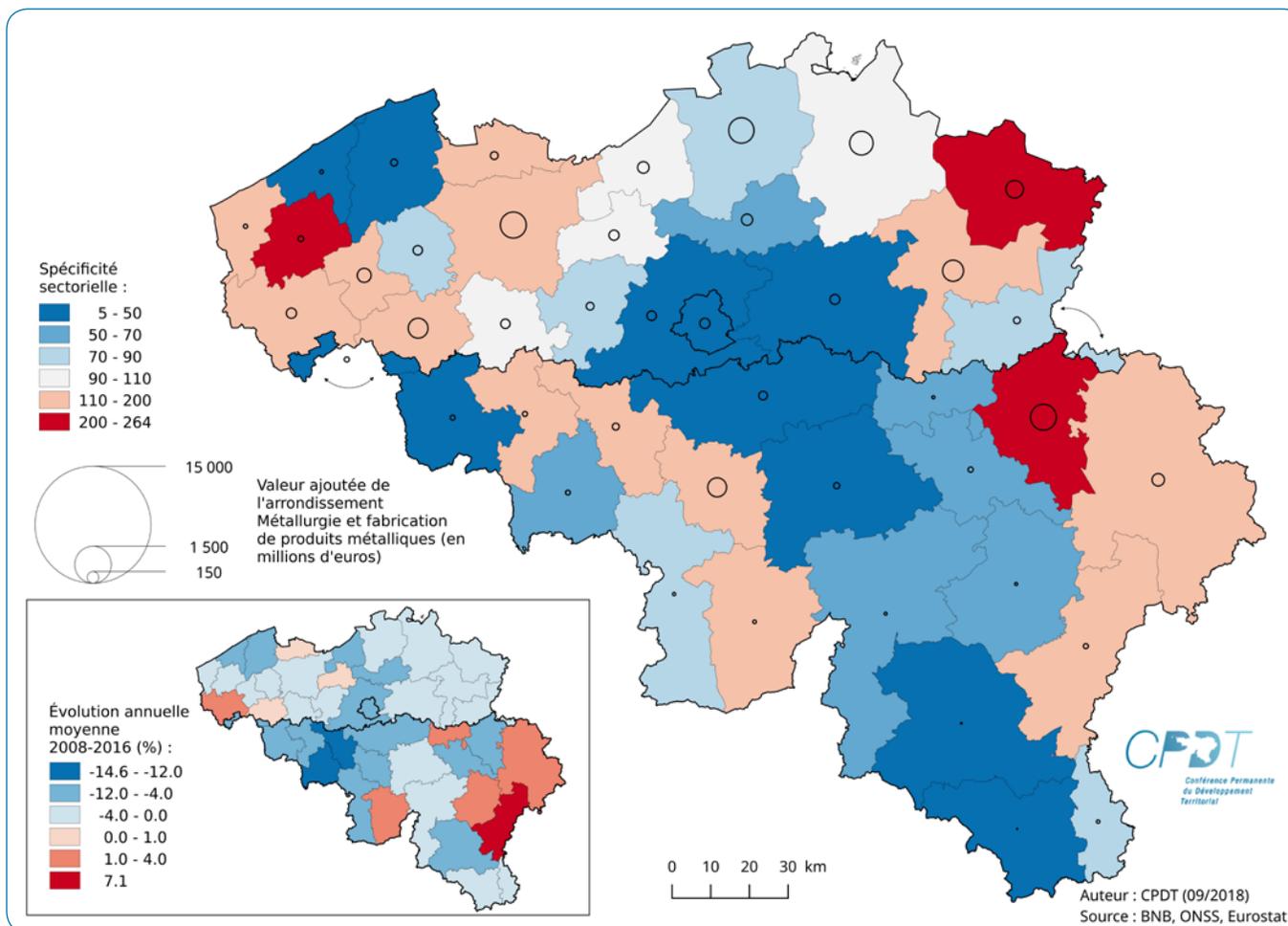
## Valeur ajoutée de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques (2016), en Belgique

Le secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques représente 3,5 % de la valeur ajoutée nationale en 2016.

En Flandre, il se localise dans les zones portuaires d'Anvers et de Gand, mais également en Campine et dans le Courtrais, où il s'est développé à partir des années 1960 notamment en sous-traitance des grandes industries d'assemblage. En Région wallonne, il se concentre dans les vieux bassins industriels charbonniers de Liège (et Verviers) et de Charleroi. Il est spécifique dans tous ces arrondissements, sauf celui d'Anvers du fait de la grande diversité des activités qui y prévaut.

Le secteur est en décroissance au cours de la période 2008 à 2016, liée entre autres à la crise de 2008 et la fermeture de sites. Il ne croît que dans les arrondissements de Verviers et Courtrai, tandis qu'il régresse dans tous les grands centres, en particulier à Liège et Charleroi.

### Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques (2016)



## Valeur ajoutée de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques (2016), en Belgique

### Niveau spatial :

Arrondissement

### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pour chaque secteur d'activité industriel (16 secteurs au total), les données de valeur ajoutée provinciales sont ventilées par l'emploi sectoriel par arrondissement. On fait dès lors l'hypothèse que la productivité sectorielle est similaire dans les arrondissements d'une même province.

Ensuite, la valeur ajoutée par arrondissement est ajustée de manière à ce que la valeur ajoutée estimée pour les 16 secteurs industriels soit égale à la valeur fournie pour l'ensemble de l'industrie par arrondissement par la BNB.

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée nationale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \sum \text{arrondissements}}} \bigg/ \frac{VA_{\sum \text{secteurs } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\sum \text{secteurs } x, \sum \text{arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left( \frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

### Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

### Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de l'« industrie manufacturière, industries extractives et autres » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Valeur ajoutée brute aux prix de base du secteur d'activité CH (A38) par province, 2008 et 2016 (BNB).
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par lieu de travail (à l'échelle de l'arrondissement) au 30 juin 2008 et au 30 juin 2016 (ONSS).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

### Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Office National de la Sécurité Sociale (ONSS, <https://onss.be/>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

### Statistiques :

Poids du secteur « métallurgie et fabrication de produits métalliques » (secteur CH) : 3,53 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 154 ;
- Valeur minimum : 1,2 (Virton) ;
- Valeur maximum : 686,6 (Gand).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 5,3 (Virton) ;
- Valeur maximum : 264,3 (Maaseik).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : -3,53 % ;
- Valeur minimum : -14,6 % (Soignies) ;
- Valeur maximum : 7,1 % (Bastogne).

### Auteurs :

**Xavier May, Dominique Istaz**

Contact : [xavier.may@ulb.ac.be](mailto:xavier.may@ulb.ac.be), +32 (0)2 650 68 09.